

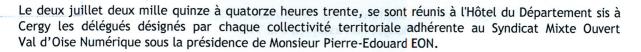
#### Extrait du registre des délibérations du comité syndical

## Comité syndical du 2 juillet 2015

SOUS-PRÉFET DE PONTOISE

### **DELIBERATION N°15-022**

Objet: Vote du Budget Primitif 2015 du syndicat mixte



	Sont présents :	
Date de convocation :	M. Pierre-Edouard EON	Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique
2 6 JUIN 2015	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage:	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France
7 HU 2040	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
7 - JUIL. 2015	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des Impressionnistes
Acte rendu	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Vallée du Sausseron
exécutoire :	M. Serge KASZLUK	Délégué de la CC Ouest de la Plaine de France
7 - JUIL, 2015	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
/ - JUIL, 2013	M. Pierre BEMELS	Délégué de la CC de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la Communauté de communes du Pays de France
Publication ou notification:	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la Communauté de communes Vexin Val de Seine
	Est excusé et suppléé :	
7 - JUIL. 2015	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy Porte de France, suppléé par M. Marcel BOYER
	A donné pouvoir :	
	M. Alexandre PUEYO	Délégué du Département du Val d'Oise, a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE
	Sont absents :	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la Communauté d'agglomération Le Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Edouard EON	

#### Le Comité syndical,

Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu la délibération 15-014 relative à l'adoption de la nomenclature comptable et budgétaire M 52

Vu la délibération 15-015 relative au Débat d'Orientation Budgétaire 2015,

Vu le rapport n°15-022,

Après en avoir délibéré (108 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION),

APPROUVE le Budget Primitif 2015 du syndicat tel qu'il est présenté ci-dessous, par chapitres :

# Budget Principal (montants TTC) - instruction budgétaire M 52 - Budget non assujetti à la TVA

SOUS-PRÉFET DE PONTOISE

### Dépenses de fonctionnement par chapitre :

Chapitre	Intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	273 940
012	Charges de personnel et frais assimilés	136 060
014	Atténuations de produits	0
015	Revenu minimum d'insertion	0 DEAC DEED OF 0
016	Allocation personnalisée d'autonomie	aun mut da o
017	Revenu de solidarité active	0
60	Achats et variation des stocks	0
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0
66	Charges financières	0
67	Charges exceptionnelles	MAN BILL O
68	Dot. aux amortissements et provisions	0
71	Production stockée (ou déstockage)	0
022	Dépenses imprévue	0
023	Virement à la section d'investissement	0
	TOTAL	410 000

#### Recettes de fonctionnement par chapitre :

Chapitre	Intitulé	Montant
013	Atténuations de charges	0
015	Revenu minimum d'insertion	0
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0
017	Revenu de solidarité active	0
60	Achats et variation des stocks	0
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0
71	Production stockée (ou déstockage)	0
72	Travaux en régie	0
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0
731	Impositions directes	0
74	Dotations, subventions et participations	410 000
75	Autres produits d'activités	0
76	Produits financiers	0
77	Produits exceptionnels	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0
	TOTAL	410 000

**PRECISE** que le Budget Primitif 2015 du syndicat mixte ne comporte ni dépenses ni recettes en section d'investissement pour ce premier exercice suite à l'installation du syndicat en mars 2015 ;

DIT que le syndicat mixte procédera à l'appel de fonds auprès de ses membres, par l'émission d'un titre de recettes à la date d'exécution de la présente délibération, et selon la ventilation conforme à la clef de répartition inscrite dans les statuts du syndicat ;

Membres du syndicat	contribution 2015 au fonctionnement du syndicat par membre
CC de l'Ouest de la Plaine de France	1 676 €
CA Le Parisis	7 228 €
CC de la Vallée du Sausseron	11 470 €
CC du Pays de France	11 585 €
CC Vexin - Val de Seine	20 224 €
CC Carnelle - Pays de France	24 728 €
CC Vexin Centre	27 196 €
CC de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts	28 968 €
CC de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes	30 318 €
CC du Haut Val-d'Oise	36 607 €
CC Roissy Porte de France	5 000 €
Conseil général du Val d'Oise	205 000 €
Total général	410 000 €



PRECISE que les recettes correspondantes seront inscrites au budget du syndicat mixte Val d'Oise Numérique sur les imputations 7473//738 - Participation Département et 7475//738 - Participation Groupements de collectivités ;

DONNE pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Président

∃yndicat Mixte Ouvert ∀el d'Oise Numérique

Monsieur Pierre-Edouard EON

